

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-trois, deux mai. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le mardi neuf mai deux mille vingt-trois en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Révision loyer « 28 Route de Prats »
- Choix locataire logement « 9 Route du Périgord »
- Fixation prix loyer « 9 Route du Périgord »
- Contribution annuelle 2022 pour mise à disposition de la salle municipale – EHPAD Les Jardins d'Iroise
- Achat tables extérieures
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 9 MAI 2023

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MME VAUNAC - MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CLAVERIE Thérèse, Mme GUIHENEUF Isabelle et M. BOURNET Laurent

PROCURATION : M. BOURNET Laurent à Mme IBERTO Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VASSEAUD Sophie

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 3 avril 2023**

RÉVISION LOYER « 28 ROUTE DE PRATS »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 28 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre 2023, soit + 3,49 % à compter du 1^{er} juin 2023.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame le Maire à augmenter ledit loyer de 3,49 %, soit un loyer mensuel de 459,60 € à compter du 1^{er} juin 2023, sur la base du taux de l'indice de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

CHOIX LOCATAIRE LOGEMENT « 9 ROUTE DU PÉRIGORD »

Le logement communal situé « 9 Route du Périgord » étant devenu vacant suite au départ de Mme VERNHES BORTOLINI Laura, il y a lieu de choisir un nouveau locataire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADIL a donné un avis favorable à la candidature de Mme LAYDU et M. BONNET.

Après examen des candidatures, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer ce logement à Mme LAYDU et M. BONNET.

FIXATION PRIX LOYER « 9 ROUTE DU PÉRIGORD »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du loyer pour le logement « 9 Route du Périgord ». Elle propose de fixer le montant du loyer à 517,00 € mensuel (dont 12,00 € de charges) en accord avec les services de l'ADIL 24 qui se charge d'établir le nouveau bail à partir du 15 mai 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le prix du loyer à 517,00 € mensuel à partir du 15 mai 2023.

CONTRIBUTION ANNUELLE 2022 POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MUNICIPALE – EHPAD LES JARDINS D'IROISE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'accueil de jour itinérant organisé à la salle municipale les mardis et jeudis par l'EHPAD Les Jardins d'Iroise, la convention mentionnait une contribution annuelle de 500 €.

Elle expose qu'à ce jour la contribution 2022 n'a pas été reçue et qu'il y a lieu d'émettre un avis des sommes à payer à l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la réception de cette somme et charge Madame le Maire d'émettre le titre de l'avis des sommes à payer relatif à cette contribution pour l'année 2022.

ACHAT TABLES EXTÉRIEURES

Suite à la demande de Mme Odile Leblond, présidente du Comité des fêtes, qui souhaitait que la municipalité achète des tables extérieures en contrepartie la subvention annuelle octroyée. Madame le Maire présente au Conseil Municipal des devis de l'entreprise France Collectivités d'un montant de 835,00 € HT (trois ensembles brasserie) et de 471,70 € HT (trois tables brasserie) et de l'entreprise Comat et Valco d'un montant de 1000,00 € HT (trois ensembles réception) et de 556,80 € HT (trois tables réception). Mme VASSEAUD Sophie présente le devis de l'entreprise Mefran pour l'achat de 10 tables Lifetime pour un montant de 850,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents et représentés de valider le devis de l'entreprise France Collectivités d'un montant de 471,70 € HT et charge Madame le Maire d'engager cette dépense.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commission « Aménagement de l'espace et Urbanisme » le lundi 17 avril 2023 : M. CAMUS Jean-Michel indique que cette commission portait sur la modification simplifiée n°1 du PLUI.
- Réunion SDE 24 du 26 avril 2023 : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordre du jour du Comité Syndical du SDE 24 était essentiellement l'adoption des comptes administratifs et le vote des budgets.

QUESTIONS DIVERSES

• CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE « 9 ROUTE DU PERIGORD »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la municipalité prenne en charge l'entretien annuel de la chaudière à gaz du logement « 9 Route du Périgord ». Par conséquent, le loyer de ce dit logement serait augmenté d'autant : soit 12,00 € de charges par mois.

Elle présente les deux propositions faites par l'entreprise Blondy (entretien avec ou sans contrat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de souscrire un contrat annuel d'entretien de chaudière et valide le devis de l'entreprise Blondy à hauteur de 126,00 € HT annuel. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce contrat.

• EFFONDREMENT BERGE « RUE DU PORT »

Madame le Maire, suite à l'effondrement de la berge « Rue du Port » dû aux écoulements d'eaux pluviales précise que les services d'EPIDOR et GEMAPI étudient une solution de consolidation.

- M. BATTISTON remercie les agents techniques de la Communauté de Commune de Montaigne Montravel et Gurson pour leur excellent travail de curage de fossés.

Séance levée à 22h35

Madame le Maire,

